

PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

L'inscription à l'internat est conditionnée à une affectation au lycée René CASSIN, elle n'est pas automatique, c'est un service complémentaire pour les élèves inscrits. Les élèves qui relèvent de la procédure INTERNAT D'EXCELLENCE sont intégrés d'office

- Au moment de la validation de votre télé-inscription, **VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT nous adresser un courrier électronique ou postal motivé pour la demande d'internat (mèl vs90085t@ac-lyon.fr).**
- Suite à cette demande, nous rencontrons les familles et l'élève.
- Nous étudions toutes les demandes fin juin - début juillet (le nombre de place étant limité à l'internat, nous devons attendre la fin des affectations pour nous prononcer). L'éloignement du domicile et certaines options ont un caractère prioritaire dans nos choix.
- Si vous êtes retenus, vous recevrez alors par courrier un dossier comprenant : une fiche de renseignement – un planning d'accueil à l'internat pour septembre ainsi que les fournitures et papiers administratifs à nous remettre - le règlement intérieur de l'internat.

Le Proviseur

Les Conseillers Principaux d'Education